

École Dollard-Des Ormeaux

Centre
de services scolaires
Marguerite-Bourgeoys
Québec

35, rue Anselme-Lavigne
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 1N5
☎ 514 855-4209
☎ 514 684-6491



PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'établissement (C.É.) de l'école Dollard-Des Ormeaux tenue le mardi 19 janvier 2021

Étaient présents :

Jonathan Boulanger
Geneviève Caron
Asma Ahmed
Marc-Arthur Joseph
Steeve Nadon
Karolina Sulkowska
Sabine Yim Lim (substitut)

Sophie Brosseau
Annie Crevier
Julie Ebacher
Anouk Fortier
Patrick Fortin
Jocelyn Gaudreau
Frédeline Nicolas

Andréanne Coursol (stagiaire)

Absence

Catherine Dion

1. Présences

Advenant 18h32, le quorum étant atteint, la réunion débute.

2. Mot de bienvenue de la direction

Mme Fortier salue les membres du Conseil d'établissement. Elle mentionne que les prochaines rencontres seront plus rapprochées puisqu'elles traiteront de sujets qui toucheront la prochaine année scolaire.

Elle remercie le personnel et les parents pour les efforts mis en place pour assurer la sécurité de tous lors du retour à l'école après le congé des Fêtes.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Yim Lim et appuyé par M. Nadon d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19A

4. Parole au public

Aucun public n'est présent.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2020

Mme Yim Lim mentionne qu'une petite erreur de frappe s'est glissée au point 20 du procès-verbal. Il faudrait lire «de s'adapter» au lieu de «se s'adapter».

Il est proposé par M. Gaudreau et appuyé par M. Fortin d'adopter le procès-verbal du 29 septembre 2020 tel que présenté.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19B

6. Suivi au procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2020

Mme Fortier n'a aucun suivi à faire en lien avec le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2020.

7. Compte-rendu du président

7.1 Formation obligatoire pour tous les membres du CÉ

Sept capsules sont présentement disponibles pour un visionnement par les membres du Conseil d'établissement. Madame Fortier mentionne qu'elles doivent être regardées par l'ensemble des membres. Cinq vidéos ont été visionnées durant la rencontre de ce soir. Les dernières capsules devront être vues lors de la prochaine rencontre.

Mme Fortier apporte quelques précisions à la suite du visionnement des capsules.

7.2 Règlement CA-1-2020 – Délégation de pouvoirs

M. Boulanger fait la présentation des pouvoirs remis au Conseil d'établissement par les Centres de services scolaires. Mme Fortier ajoute que les points concernant les ressources humaines ou la pédagogie ne font pas partie des pouvoirs du CÉ.

Toutefois, le Conseil d'établissement peut faire des suggestions concernant le bon fonctionnement de l'école.

8. Compte-rendu de la direction

8.1 Reddition budgétaire 19-20

L'école Dollard-Des Ormeaux possède un budget d'environ 1,5 million à gérer. Mme Fortier explique que la crise sanitaire a provoqué un déficit budgétaire de 7%. L'école ne sera toutefois pas imputable. Le déficit sera absorbé par le Centre de services scolaire. Elle explique le budget.

Il est proposé par M. Nadon et appuyé par Mme Ahmed d'adopter la reddition budgétaire 19-20 telle que présentée.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19C

8.2 Mesures dédiées et protégées

Madame Fortier explique le document sur les mesures dédiées et protégées. Cette année, l'école bénéficie d'une allocation d'aide alimentaire. Des repas quotidiens sont offerts à 17 élèves de l'école durant toute l'année scolaire. Mme Fortier avait soumis un projet de cour verte. Elle annonce aux membres du Conseil d'établissement que le projet n'a pas été retenu mais qu'un budget de plus d'un million de dollars sera alloué à l'école en 2022 pour la réfection complète de la cour.

Madame Fortier doit attester que le montant a bel et bien été transféré et que les sommes ont été distribuées dans le budget de l'école en y apposant sa signature. Madame Fortier atteste qu'elle a bien reçu les montants associés aux différentes mesures pour cette année.

Il est proposé par M. Nadon et appuyé par M. Fortin d'adopter le document des mesures dédiées et protégées.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19D

8.3 Fonds bibliothèque MEES vs part-école

Madame Fortier présente le document des allocations de la bibliothèque. Le financement maximal auquel l'école a droit est de 8244\$. Pour obtenir ce montant du gouvernement, l'école doit investir une somme de 4144\$. Les années précédentes, l'école utilisait le montant amassé par l'OPP lors des campagnes de levées de fonds. L'OPP dispose en ce moment d'une somme de 3217\$. Madame Fortier propose que ce montant soit utilisé pour le fonds bibliothèque. La somme restante de 927\$ serait, quant à elle, puisée dans un autre budget de l'école. Par le passé, les campagnes de financement de l'OPP servaient à financer la fête de la rentrée. Maintenant, un budget est disponible à cette fin dans le budget école. Madame Yim Lim croit qu'il serait préférable que l'argent de l'OPP serve à financer l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école.

Il est proposé par Mme Yim Lim et appuyé par Mme Ahmed d'adopter le financement de la mesure #15103 tel que proposé.

Résolution C.E. 21-01-19E

8.4 Critères de sélection d'une direction d'école 2021-2022

À chaque année, le CÉ doit soumettre les aptitudes et les qualités pour le choix d'une direction d'école. Chaque membre a pris connaissance de la liste des critères de sélection.

Il est proposé par M. Gaudreau et appuyé par M. Fortin d'adopter les critères de sélection d'une direction d'école pour l'année scolaire 2021-2022.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19F

9. Compte-rendu du Service de garde

Aucun point.

10. Compte-rendu du représentant des enseignants

10.1 Célébration école

M. Fortin explique que la célébration école cette année s'est déroulée dans les classes étant donné les mesures sanitaires en place. Il soulève l'implication et le travail de M. Barette, l'enseignant d'art dramatique, pour la célébration école. L'activité a été très appréciée par les élèves et le personnel enseignant. M. Gaudreau mentionne que les activités qui se sont déroulées dans la dernière semaine avant Noël ont été simples mais très amusantes.

10.2 Projet entrepreneurial du groupe 603

Le projet entrepreneurial a été approuvé par courriel.

Il est proposé par M. Fortin et appuyé par Mme Ahmed d'adopter le projet entrepreneurial du groupe 603.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19G

11. Compte-rendu de l'éducatrice spécialisée

Les éducatrices spécialisées offriront bientôt les ateliers Gecko aux élèves de la 2^e à la 4^e année. Durant ces ateliers, les habiletés sociales seront travaillées et modélisées avec les élèves à travers de jeux de rôle. Les ateliers sont en lien avec les besoins spécifiques des élèves de chacune des classes.

12. Compte-rendu de l'OPP

12.1 Croque-livres

L'école a fait l'achat de deux boîtiers Croque-livres. Lorsque la DSP donnera l'autorisation, les boîtiers seront installés. Les livres les plus désuets de la bibliothèque de l'école seront déposés dans les croque-livres au début. Les élèves pourront par la suite faire l'échange avec un de leur livre personnel.

13. Compte-rendu du représentant du CRPRO

M. Nadon fait le résumé des dernières rencontres du CRPRO. Le sujet de la COVID occupe beaucoup d'espace lors des rencontres du comité.

14. Divers

15. Correspondance

16. Levée de l'assemblée

Avant de mettre un terme à l'assemblée, M. Boulanger exprime toute sa reconnaissance envers le travail et l'implication de l'ensemble du personnel de l'école.

Advenant 20h18, l'ordre du jour étant épuisé, M. Boulanger lève la séance.

Adopté.

Résolution C.E. 21-01-19H

Jonathan Boulanger
Président

Anouk Fortier
Directrice